

LES GRANGES GONTARDES - COMMUNE
Séance du 05/06/2026

Membres en exercice : 15

Présents : 10

Représentés : 4

Absents : 1

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

cinq juin deux mille vingt-six à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Madame Hélène MOULY, Maire.

Présents : Cécile BREUILLAUD, Hélène MOULY, Franco PICCARDO, Jérôme ROIG, Hubert BRICHEUX, Thomas JAFFRE, Sylvie LAGIER, Juliette LOPEZ, Philippe MILON, Christine THIRY

Représentés : Fabien BLANC représenté par Juliette LOPEZ, Patrick DELHOMME représenté par Hubert BRICHEUX, Marion HEURTEBISE représentée par Sylvie LAGIER, Nathalie VANDECAVAYE représentée par Hélène MOULY

Absents : Martine GILLET

Secrétaire de séance : Hubert BRICHEUX

Date de la convocation : 29/05/2026

N° d'ordre : DE_029_2026 05/06/2026

Objet : Créances admises en non-valeur sur le budget de l'eau

Madame Juliette LOPEZ, Adjointe et Monsieur Hubert BRICHEUX, Conseiller informant, les membres présents, que le comptable public du SGC de Pierrelatte a transmis un état des créances éteintes de la collectivité à la suite d'une décision de justice pour lesquelles il propose l'admission en non-valeur.

Il s'agit de créances de factures d'eau.

- pour un montant de **1 783,07 €** au titre des années 2021 à 2025 soit :

2021	1 241,23 €
2022	107,47 €
2023	98,59 €
2024	197,53 €
2025	138,25 €

Madame Juliette LOPEZ, Adjointe et Monsieur Hubert BRICHEUX, Conseiller demandent au Conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

ACCEPTE l'admission en non-valeur des créances éteintes tel que proposé sur l'état de présentation et d'admission en non-valeur fourni par le Trésor Public pour le budget de l'eau ;

DIT que les crédits nécessaires pour l'admission des créances éteintes sont prévus au budget de l'exercice en cours à l'article 6542 ;

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer toutes les pièces afférentes à cette affaire y compris l'état des présentations et admissions en non-valeur

Fait à Les Granges Gontardes, le 05/06/2026

Madame Hélène MOULY
MAIRE



